



RENONCER A UN HERITAGE et assurance vie

Par **MARIE19**, le **19/08/2013** à **14:19**

Bonjour,

ayant reçu une assurance vie d'une cousine décédée il y a deux ans ainsi que divers objets par voie testamentaire qui eux sont bloqués depuis.

Mon notaire me demande de renoncer à l'héritage pour débloquer une situation avec d'autres parents. Si je renonce, est-ce que l'on viendra me demander le montant de l'assurance vie?

Par **youris**, le **19/08/2013** à **14:30**

bjr,

en principe non, car l'assurance-vie ne fait pas partie de la succession de votre cousine sauf cas particuliers (primes excessives eu égard le patrimoine du défunt).

faites-vous confirmer par écrit du notaire que les héritiers renoncent à contester l'assurance-vie.

si le notaire vous demande de renoncer à la succession c'est que vous êtes héritier et que pour renoncer il faut que vous n'ayez rien reçu à titre d'héritier.

dans le cas contraire il vous serait impossible de renoncer

cdt